



CARCASSONNE
PATRIMOINE Mondial

RÉPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE CARCASSONNE

ARRÊTÉ

N° : 2022-0058

Service :
Pôle Proximité

RÉPARTITION DES CHARGES AUX ADJOINTS

Le Maire de la Ville de Carcassonne, Chef-lieu du Département de l'Aude ;

Le Maire de la Ville de CARCASSONNE, Chef-Lieu du Département de l'Aude ;
Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;
Vu l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 fixant à douze le nombre des adjoints,
Vu la délibération en date du 3 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le Maire à charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donnée délégation par ladite délibération ;
Vu le procès-verbal d'élections du Maire et des Adjointes du 3 Juillet 2020 ;
Vu le procès-verbal d'élections du Maire et des Adjointes (élection d'un adjoint Placide ARIAS) du 30 Septembre 2021 ;
Vu l'arrêté n°2021-2609 du 1^{er} Octobre 2021 complété par l'arrêté n°2021-2876 du 20 Octobre 2021 portant répartition des charges aux adjoints ;
Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à un adjoint ou à un membre du conseil municipal,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}.-

L'arrêté n°2021-2609 du 1^{er} Octobre 2021 complété par l'arrêté n°2021-2876 du 20 Octobre 2021 portant répartition des charges aux adjoints sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

ARTICLE 2.- Il est donné délégation sous ma surveillance et ma responsabilité à :

MME ISABELLE CHESA – 1^{re} ADJOINTE

Remplace le Maire absent ou empêché.

Elle est chargée de prendre au nom du Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, toutes les décisions prévues par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions prévues par les délibérations susvisées.

Elle est déléguée à l'Urbanisme, au Cœur de Ville, aux Affaires Foncières et à l'Hygiène.

Elle a délégation de signature pour tous les actes liés à l'Urbanisme, au Cœur de Ville, aux Affaires Foncières et à l'Hygiène.

Elle a délégation générale de signature pour tous mandatements, bordereaux, titres de recettes, pièces comptables et toutes autres pièces administratives relatives au Budget Principal ainsi qu'aux Budgets Annexes (régie du stationnement, Pôle Culturel, cuisine centrale).

Elle a en outre délégation de signature pour l'ensemble des pièces contractuelles et de la Commande Publique.

M. LÉLIS BLASQUEZ – 2^{ème} ADJOINT

Est délégué aux Finances, à la fiscalité locale et à la commande publique.

Il a délégation générale de signature pour tous mandatements, bordereaux, titres de recettes, pièces comptables et toutes autres pièces administratives relatives au Budget Principal ainsi qu'aux Budgets Annexes (stationnement, Pôle Culturel, cuisine centrale).

Il a en outre délégation de signature pour l'ensemble des pièces contractuelles et de la Commande Publique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Le Maire et de Madame Isabelle Chésa, Première adjointe, Il a délégation de signature pour les décisions prévues par l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales en ce qui concerne les emprunts et recherches de financements, opérations de couvertures et lignes de trésorerie et les demandes de subventions.

MME MONIQUE DENUX – 3^{ème} ADJOINTE

Est déléguée à l'enseignement scolaire, à la réussite éducative et à la restauration scolaire.

M. YAZID LAREDJ – 4^{ème} ADJOINT

Est délégué aux Sports et à la politique sportive. Il est référent sur les risques majeurs dans les relations avec la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais.

MME MAGALI BARDOU – 5^{ème} ADJOINTE

Est déléguée au Tourisme, au Grand Site et aux Affaires Militaires et Anciens combattants.

M. PLACIDE ARIAS – 6^{ème} ADJOINT

Est délégué à la sécurité, au domaine public, à la Prévention de la délinquance, à l'organisation et la coordination des services de la tranquillité publique, au Conseil Local Sécurité et Prévention de la Délinquance, aux Parkings.

Il a délégation de signature pour tous les arrêtés de circulation, stationnement, voirie et autres réglementations prévues par l'article L2212-1, L2212-2 § 1-2-3-4-5-6-7 et les articles L2213-1 à L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MME ANNIE DOUTRES – 7^{ème} ADJOINT

Est déléguée aux Affaires Sociales, aux Associations, aux Foyers et aux Maisons de quartiers.

M. JEAN-LOUIS BES – 8^{ème} ADJOINT

Est délégué aux affaires culturelles, au jumelage, au patrimoine et au monde occitan.

MME LILIANE GODEFROY – 9^{ème} ADJOINTE

Est déléguée au Personnel, aux Ressources Humaines, à la formation et à la réforme administrative. Elle a délégation de signature pour tous les actes liés aux Ressources Humaines, à la formation et à la réforme administrative.

M. ARNAUD ALBAREL – 10^{ème} ADJOINT

Est délégué au numérique, à l'environnement et à la police de l'environnement, au développement durable, à la transition écologique, au défi climatique, à la gestion des risques naturels et leurs conséquences sur tout le territoire et au Port du Canal.

Il a délégation de signature pour tous les actes liés à l'Urbanisme. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Chésa, il a délégation de signature pour tous les actes liés au Cœur de Ville, aux Affaires Foncières et à l'Hygiène et pour tous les actes liés à la police de l'environnement au titre du Code de l'environnement.

MME MARIE-AUDE MONTUSSAC – 11^{ème} ADJOINT

Est déléguée à l'Enseignement Supérieur et à la Jeunesse.

M. LUCIEN FLAMANT – 12^{ème} ADJOINT

Est délégué à la politique de la Ville, aux Travaux et aux Hameaux.

ARTICLE 2.-

Tous les Adjointes représentent la Commune aux réunions de la Commission Incendie et Panique dans l'Arrondissement de Carcassonne et de la Sous-Commission Départementale Incendie et panique.

ARTICLE 3.-

En outre, ils ont délégation de signature pour tous les arrêtés de circulation, stationnement, voirie, commission de sécurité et autres réglementations prévues par l'article L2212-1, L2212-2 § 1-2-3-4-5-7 et les articles L2213-1 à L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales en cas d'empêchement ou absence de M. ARIAS et M. ZORZETTO.

Les Adjointes ont la délégation de signature des arrêtés d'internement prévus par l'article L2212-2 § 6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4.-

M. le Maire, M. le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5.-

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur le site internet de la Ville, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Carcassonne et copie en sera adressée à Monsieur Le Préfet.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

011-211100698-20220311-arrete22058-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet. 28/03/2022
Affichage 28/03/2022

Fait à Carcassonne, à l'Hôtel de Ville,
Le 11 mars 2022



Conformément à l'article R102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer pour les informations le concernant auprès de la collectivité signataire du présent document.

